

AG des syndiqués du SNFOLC 21 **RESOLUTION 7 Mars 2022**

À l'heure où le gouvernement, depuis mars 2020, a mis à disposition des banques et des entreprises privées plus de 600 milliards, l'assemblée générale des syndiqués du SNFOLC de Côte d'Or, considère inacceptable que les moyens nécessaires n'aient pas été attribués aux services publics et à l'éducation nationale pour répondre aux revendications légitimes des personnels. Elle considère que la mobilisation massive de ces personnels le 13 janvier a non seulement montré que leur colère était grande mais qu'ils étaient prêts, avec leurs organisations syndicales et dans l'unité, à se mobiliser pour faire reculer le gouvernement.

C'est pourquoi l'Assemblée générale réunie, en accord avec la confédération Force Ouvrière qui affirme qu'il n'y aura pas de « trêve dans nos revendications », mandate le bureau qu'elle a élu pour mettre tout en œuvre pour aider à la mobilisation des personnels sur leurs revendications.

1. Le gouvernement cherche à territorialiser l'éducation nationale et à flexibiliser les emplois.

=> le SNFOLC 21 exige :

- le **maintien du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique** ;
- un **véritable statut de la fonction publique pour les AED et les AESH** ;
- et donc **l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique** de 2019.

2. La baisse de pouvoir d'achat s'aggrave avec l'augmentation intolérable des prix.

=> Le SNFOLC 21 exige :

- **une augmentation de 22,68 % de la valeur du point d'indice** pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 et
- **une augmentation immédiate du salaire net de 183 € par mois pour tous** comme dans la fonction publique hospitalière ;
- **le retrait de PPCR** ;
- **la suppression du jour de carence.**

3. Le patronat français montre ouvertement sa volonté de voir la réforme des retraites s'appliquer, alors que la réforme a été suspendue en mars 2020 grâce à la mobilisation massive des salariés en décembre 2019.

=> Le SNFOLC 21 exige :

- **la non application de la réforme Macron-Delevoye et de toute autre réforme allant dans le même sens** ;
- **le maintien du code des pensions et le calcul de la pension sur les 6 derniers mois et sans recul de l'âge de départ à la retraite.**

4. Les conditions de travail se dégradent et se sont aggravées avec l'épidémie : des élèves se retrouvent sans enseignant ni remplaçant, dans des classes surchargées (jusqu'à 30 dans des classes de collèges dès la 6^e, au-dessus de 25 en REP y compris dans des classes accueillant des élèves allophones, et à plus de 35 dans des classes de lycées de Côte d'Or. Tout cela faute d'un recrutement massif de personnel, pourtant demandé depuis plus de deux ans). Les moyens prévus (DHG) à la rentrée 2022 dans plusieurs lycées et collèges du département se révèlent insuffisants par rapport aux besoins réels, même quand ils semblent être en légère augmentation comme à Brochon. De nombreux

établissements sont en lutte par rapport à leurs conditions de rentrée, que ce soit à Eiffel, à Montchapet, au Castel, à Nuits, à Genlis, à Arnay, à Pouilly...

=> Le SNFOLC 21 exige :

- **l'abandon des suppressions de postes ;**
- **la création de postes statutaires et l'ouverture de postes supplémentaires au concours ;**
- **la création de postes dans les métiers du sanitaire et social** (infirmières, assistantes, sociales, PSY-EN...) **et postes d'accompagnants** (AED et AESH) ;
- **l'embauche immédiate de contractuels** pour répondre aux besoins urgents avec l'instauration d'un plan de titularisation ouvert à tous les contractuels volontaires ;
- **le retrait du décret instaurant une 2^e HSA ;**
- **le rétablissement d'un mi-temps de formation initiale en INSPE pour les stagiaires.**

5. L'application des différentes réformes a aggravé les inégalités entre établissements donc entre les élèves. Ceux-ci voient remis en cause leur droit à obtenir un diplôme national pour accéder à la filière de leur choix dans l'enseignement supérieur public.

=> Le SNFOLC 21 exige :

- **l'abrogation de la réforme des collèges ;**
- **l'abrogation de la réforme Blanquer, des lycées et du baccalauréat ;**
- **le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national** avec des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales, comme 1^{er} grade universitaire permettant d'accéder à la filière de son choix ;
- **la suppression de Parcoursup.**

6. L'accord signé le 26 janvier 2022 sur la **Protection Sociale Complémentaire** représente un danger pour la sécurité sociale

=> Le SNFOLC demande :

- le retrait de cette disposition
- le retour à la **Sécurité sociale fondée sur le principe de solidarité intergénérationnelle.**

Le SNFOLC 21 appuiera toutes les motions, demandes d'audience, rassemblements devant le rectorat qui porteront les exigences exprimées ci-dessus.

Au sujet des prochaines élections professionnelles qui détermineront notre représentativité, rappelons la déclaration de notre Comité National Fédéral d'octobre 2021 : « *le résultat Force Ouvrière à l'issue du scrutin sera exclusivement le fruit de notre implantation militante et des dispositions que nos instances, dans le cadre de la fédération et en relation avec les UD, auront prises à tous les niveaux. En présentant des listes dans tous les secteurs de son champ de syndicalisation, la FNEC-FP-FO affirmera et confortera sa place d'organisation indépendante pour renforcer ses syndicats, pour défendre les revendications et ses mandats* »)

=> L'AG du SNFOLC 21 mandate son bureau pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire voter le plus largement possible pour nos listes.

Le SNFOLC 21 s'engage en lien avec les autres sections départementales du SNFOLC de l'académie, à publier de façon régulière sur le site académique du SNFOLC toutes les informations dont elle disposera sur les établissements du département, toutes les déclarations faites par les élus du SNFOLC dans les instances, tous les comptes-rendus et s'engage à publier régulièrement des communiqués départementaux.

Adoptée à l'unanimité